



AVIS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS

Publication par les Marchés boursiers TSX des modifications proposées relativement aux types d'ordre à durée étendue, aux fins d'examen réglementaire et de sollicitation de commentaires

Le présent avis a pour but d'informer les organisations participantes de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») des modifications proposées des règles de négociation de ces deux marchés, relativement au projet d'introduction du type d'ordre à durée étendue, annoncé le 23 octobre 2014 et présenté dans notre exposé de position intitulé [*Réaménager le paysage de la négociation d'actions au Canada.*](#)

Les modifications proposées ont été soumises aux fins d'examen réglementaire et publiées aux fins de sollicitation de commentaires par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la British Columbia Securities Commission. On peut consulter le projet de modification aux adresses suivantes :

- <http://www.osc.gov.on.ca/en/21333.htm>
- http://www.bcsc.bc.ca/Marketplaces/Exchanges/Recognized_exchanges/

Les membres sont invités à présenter leur point de vue et leurs observations à l'égard du projet de modification. La période de sollicitation de commentaires du public prend fin le 22 juin 2015.

Ordres à durée étendue

Les ordres à durée étendue visent à améliorer la qualité de l'exécution pour les investisseurs naturels et leurs courtiers – au détail et institutionnels – en récompensant ceux qui sont disposés à engager de la liquidité au registre pendant une période donnée.

Les ordres à durée étendue font l'objet d'un engagement inscrit au registre pour une période de répit minimum – mesurée en secondes – durant laquelle ils ne pourront être annulés. En échange de cet engagement de liquidité, ces ordres auront priorité sur les ordres au même cours qui ne font pas l'objet d'une période de répit minimum. Par conséquent, les opérations seront attribuées en fonction d'une séquence d'appariement cours-courtier-durée étendue-temps plutôt que la séquence actuelle, soit cours-courtier-temps.

En employant le type d'ordre à durée étendue, les investisseurs naturels, leurs courtiers et les autres participants qui ne sont pas sensibles à la latence seront en mesure de prendre pleinement part aux marchés en toute confiance, sans devoir rivaliser de vitesse. Par ailleurs, pour les participants, l'augmentation prévue de la liquidité accessible engagée au registre et la fiabilité accrue de la cotation devraient rehausser la qualité des marchés et faire augmenter les taux d'exécution de négociation à la TSX et à la TSXV.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des modifications proposées relativement aux ordres à durée étendue, veuillez communiquer avec l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marcziowa	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Stephanie Orloff	416 814-8848

